

Les trois quarts des membres de l'AREQ observent une banalisation du sort réservé aux personnes âgées

Québec, le 24 mai 2016 – Dans un mémoire déposé au gouvernement dans la foulée de l'adoption de son plan d'action sur la maltraitance 2017-2022, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) révèle des chiffres inquiétants sur l'âgisme et la maltraitance.

En effet, selon un sondage CROP réalisé en mars 2016 pour le compte de l'AREQ, 82 % des membres de l'Association se disent parfois ou souvent victimes d'âgisme. Qui plus est, les trois quarts des personnes interrogées sont d'avis qu'on observe actuellement une banalisation du sort réservé aux personnes âgées dans la société. Elles jugent donc prioritaire que le gouvernement mène une nouvelle campagne de sensibilisation contre l'âgisme, en plus de valoriser l'apport des personnes âgées à la société.

Des efforts à poursuivre

L'AREQ salue les efforts consentis par le gouvernement au cours des dernières années, notamment au moyen d'une campagne de sensibilisation et d'une ligne d'écoute et de référence. Ces efforts semblent avoir porté fruit, puisqu'on note une diminution du nombre de situations de maltraitance observées par les membres de l'AREQ dans leur entourage, le taux étant passé de 10 % à 7 % en trois ans.

Le président de l'AREQ rappelle néanmoins qu'il subsiste toujours un nombre élevé de personnes âgées qui vivent des situations de maltraitance. Cette maltraitance se manifeste sous plusieurs formes : psychologique ou sociale, négligence au plan des besoins primaires ou de la sécurité, exploitation financière, violence physique ainsi que solitude et isolement.

« Nous réclamons des efforts supplémentaires pour sensibiliser la population et la soutenir dans la dénonciation de la maltraitance infligée aux aînés. Il reste encore beaucoup à faire et les investissements requis doivent être au rendez-vous. Autrement, il serait illusoire d'affirmer vouloir éliminer toute forme de maltraitance dont les personnes âgées sont victimes », souligne Pierre-Paul Côté.

Douze recommandations

Le mémoire déposé au gouvernement par l'AREQ contient douze recommandations pour lutter contre la maltraitance dans tous les milieux de vie, que ce soit à domicile ou en institution. Il importe par exemple de prendre tous les moyens nécessaires pour que les services et les soins à domicile soient accessibles, de qualité et rendus par du personnel qualifié, apte à repérer et à intervenir de manière adéquate lors de toute situation de maltraitance.

.../2

L'AREQ réclame également la révision du *Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés* afin d'éliminer toute modification qui aurait pour effet de mettre la santé physique et mentale des résidents et résidentes en danger. De plus, on juge important de revoir l'organisation et le financement des services et des soins offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie, le respect de l'autonomie décisionnelle des aînés dans la lutte à la maltraitance financière et matérielle.

Le contexte budgétaire

Enfin, l'AREQ salue l'introduction dans les documents de consultation gouvernementaux de nouvelles notions comme la maltraitance organisationnelle à l'égard des personnes âgées ou encore l'adoption d'une approche de « bientraitance ». Elle rappelle toutefois qu'au-delà des mots et des concepts, le plan d'action 2017-2022 devra traduire une volonté réelle et concrète de s'attaquer à la discrimination dont sont victimes les personnes âgées.

« La maltraitance constitue un fléau sociétal extrêmement important qui discrimine les personnes âgées et qui les brime. Or, les aînés méritent d'être considérés comme des citoyens à part entière. Leurs droits, leur intégrité et leur autonomie ne doivent souffrir d'aucun compromis. Aucun motif, y compris le contexte budgétaire actuel du gouvernement, ne peut constituer une raison pour légitimer toute forme de maltraitance à leur égard », a conclu le président de l'AREQ.

Les données complètes ainsi que la méthodologie du sondage CROP réalisé pour le compte de l'AREQ sont disponibles au www.areq.lacsq.org.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication – AREQ
Cell. : 418 929-4082
Courriel : provost.dominic@areq.lacsq.org